

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 21 février 2020

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
FINANCEMENT ET
DE
PARTENARIAT AVEC
C ANNEMASSE
AGGLOMERATION
POUR
L'ORGANISATION
DU SALON DES
METIERS DE
L'HUMANITAIRES
« SOLIWAYS »

L'an deux mil vingt, le vingt et un février, à onze heures trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de

Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 14 février 2020

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Stéphane VALLI – M. Jean-François CICLET – M. Jean NEURY – M. Christian DUPESSEY – M. Gilbert ALLARD – M. Christophe MAYET

• Délégués excusés :

M. Marin GAILLARD – M. Régis PETIT – M. Patrice DUNAND – M. Antoine VIELLIARD – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Louis FAVRE

N° BU2020-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10

ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT
ET DE PARTENARIAT AVEC ANNEMASSE AGGLOMERATION
POUR L'ORGANISATION DU SALON DES METIERS DE
L'HUMANITAIRES « SOLIWAYS »

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et décline une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations initiales et continues, comprenant l'enseignement supérieur, concourant au développement économique de son territoire.

Parmi les filières promues et développées, la solidarité internationale ressort comme stratégie pour l'essor économique du Genevois français.

Afin de faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France, élargir leur réseau respectif, et contribuer au rayonnement du Genevois français, le Pôle métropolitain souhaite confier à la Cité de la Solidarité Internationale, l'organisation de la 7^{ème} édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève du 06 au 07 novembre 2020. Il s'agit du Salon « SOLIWAYS – Solidarité internationale : mode d'emploi(s) ».

La Cité de de la Solidarité Internationale est un cluster transfrontalier porté par Annemasse agglo et joue un rôle d'accélérateur et de facilitateur entre ONG, universités, entreprises, fondations à travers 4 missions principales :

- L'hébergement d'organismes solidaires ;
- La mise en réseau notamment via des événements ;
- L'expérimentation de projets innovants avec d'autres clusters régionaux ;
- Le développement de la formation continue et de l'enseignement supérieur sur la thématique de la solidarité internationale.

Le Salon des Métiers de l'Humanitaire proposera différentes animations sur différents territoires du Genevois français. Cet événement cible plusieurs publics professionnels mais aussi le grand public et propose différents temps d'animations : temps de réseautage, de conférences, ateliers, promotion des métiers de la solidarité internationale et organisation d'une « journée Pro » dédiée aux ONG, entreprises, universités, instituts de formation présents à l'échelle du Grand Genève, mais aussi en Suisse romande et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les frais d'organisation de ce salon estimées à hauteur de 370 000 € nécessitent une participation pour un montant forfaitaire à hauteur de 10 000 €, dans le cadre d'une convention de coopération entre entités publiques, établies entre Annemasse Agglo et le Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain intervient ainsi dans le cadre de ses missions liées à la promotion et au développement de la Cité des Métiers du Grand Genève, de la démarche « Grand Forma_se former dans le Genevois français » et des outils de promotion et de communication qu'il administre à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglo pour l'organisation du Salon des Métiers de l'Humanitaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 10 000 € Nets de TVA à Annemasse Agglo, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.
- **D'IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal « Economie et Formation », à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/03/20

Publié ou notifié le 04/03/20

Le Président,
Jean DENAIS

